

REÇU À LA PRÉFECTURE
- 3 JUL. 2023
CHARENTE-MARITIME

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME
COMMUNE DE TONNAY-CHARENTE

Enquête publique préalable à la suppression du passage à niveau n°207 de la ligne de chemin de fer de Nantes à Saintes sur le territoire de la commune de TONNAY-CHARENTE



CONCLUSION ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

I- CONTEXTE, PROJET, ENJEU :

En partenariat avec les collectivités locales, SNCF Réseau mène, sous l'égide de l'état, une politique de prévention et de sécurisation aux abords des passages à niveau. Afin de permettre la diminution du nombre d'accidents, 3 axes sont retenus : prévenir, améliorer et supprimer.

La commune de TONNAY-CHARENTE, située en Charente Maritime a une population d'environ 8000 habitants et compte cinq passages à niveau.

SNCF RESEAU propose la suppression du passage à niveau (PN) n°207 situé au croisement de la ligne de chemin de fer n°530 000 reliant Nantes à Saintes et de la rue de la Fontaine des Marins.

Ce passage à niveau, situé au point kilométrique 214+903, n'est utilisable que par les piétons à leurs risques et périls sans surveillance spéciale par un agent habilité par l'exploitant ferroviaire.

Il a été classé en 3 ° catégorie par arrêté préfectoral du 16/12/1996 :

Il est muni de 2 portillons manœuvrés par les piétons (actuellement cadenassés pour raisons de sécurité sur décision de SNCF RESEAU)

Un comptage de juin 2019 indique 17 piéton par jour, la circulation ferroviaire quotidienne est de 21 trains à une vitesse de 120 km/h.

La suppression simple de ce passage à niveau est proposée à plusieurs titres :

- la sécurité des usagers : le tracé en courbe de la voie ferrée limite la visibilité des usagers sur l'arrivée des trains,
- le faible nombre de piétons (comptage 2019)
- la proximité du PN 208 où des aménagements sont prévus pour améliorer la continuité piétonne.

Le projet est très simple et ne nécessite ni expropriation ni étude d'impact.

Le dossier réalisé par SNCF RESEAU, Direction territoriale Nouvelle Aquitaine est simple et succinct. Il permet d'avoir une bonne lecture du projet.

Bien que le projet s'inscrive dans le cadre de la politique nationale de sécurisation des PN, la suppression pourrait cependant avoir certains impacts dont il faut vérifier la compatibilité avec la vie et les activités locales.

La procédure d'enquête permet d'informer les utilisateurs et riverains du passage à niveau et de recueillir leurs observations.

II- ANALYSE DES OBSERVATIONS

Un avis est émis à propos de la nécessité de fermeture provisoire au regard du problème de sécurité posé par le mauvais état de l'ouvrage d'art qui soutient la voie à proximité de ce PN 207. SNCF RESEAU ne s'exprime pas quant à ce sujet, qui ne concerne pas l'enquête.

Tous les avis émis sont opposés à la suppression définitive du PN 207.

Le conseil municipal de Tonnay-Charente s'était exprimé aussi dans ce sens. Plusieurs conseillers ou anciens conseillers municipaux ont formulé des observations détaillant les raisons du refus et émettant des propositions.

Une raison invoquée est que le PN 207 est le seul PN exclusivement piéton, indispensable pour la liaison piétonne vers les quais et notamment la gare, et qu'il permet également une issue d'évacuation des quais en cas d'inondation de ceux-ci. Cet argument me paraît important et l'allusion au PPRI ne me semble pas hors sujet.

Une autre raison est que la déviation vers le PN 208 est jugée trop longue, et que le PN 208 est moins sécurisant car sur une voie polluée, très circulée en particulier par des PL. Plusieurs piétons préfèrent passer dans les « trous » des clôtures à proximité du PN 207. L'élargissement du platelage prévue par SNCF RESEAU permettra aux piétons une meilleure traversée des voies au niveau du PN 208, cependant le reste de la voie, s'il est vrai qu'il est géré par la commune ne semble pas permettre un aménagement sécurisé pour les piétons au regard de la faible emprise disponible et de la forte circulation notamment de poids lourds. De fait cette déviation par le PN 208 n'apparaît pas sécurisée.

Enfin, les arguments avancés par la SNCF sur la visibilité et vitesse des trains sont remis en cause, plusieurs personnes ont indiqué qu'aucun accident n'est à déplorer sur le PN 207. SNCF RESEAU reconnaît qu'il n'y pas eu d'accident à ce PN mais détaille ses arguments concernant la sécurité où les conditions les plus défavorables sont celles qui sont prises en compte.

Les propositions émises concernent la remise en place d'une signalisation au PN 207, la réalisation d'un cheminement piéton le long de la voie 1 pour relier la gare au bas de la rue Fontaine des Marins, le déplacement de la gare au PN 207.

SNCF RESEAU évoque la balance coût bénéfices risques au regard de la fréquentation du PN, mais le comptage de la fréquentation date de 2019. Depuis, la crise sanitaire et la crise énergétique ont provoqué une évolution des comportements impliquant une utilisation accrue des modes doux et des transports ferroviaires. Un nouveau comptage pourrait être envisagé et la balance devrait être réévaluée.

SNCF RESEAU reconnaît que le cheminement piétonnier coté voie 1 jusqu'à la gare est une possibilité, mais qu'il nécessite des travaux et l'achat éventuel de terrain limitrophe, et juge que cela ne règle le problème que pour les usagers de la gare.

Il me semble que ce projet permettrait également d'avoir un passage exclusivement piéton et une issue d'évacuation des quais.

Le déplacement de la gare au PN207 n'est pas l'objet de l'enquête.

III- CONCLUSION ET AVIS :

Vu l'arrêté de monsieur le Préfet de la Charente Maritime en date du 4 mai 2023 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique et me nommant commissaire enquêteur pour celle-ci ;

Je prends en compte que :

- Le dossier présenté par SNCF RESEAU contient tous les éléments nécessaires à sa compréhension et à la conduite de l'enquête publique ;
- La mise en place et le déroulement de l'enquête ont été conformes à la réglementation en vigueur ;
- Les prescriptions de l'arrêté préfectoral de référence ont été respectées point par point. L'affichage de l'avis d'enquête a bien été réalisé en tous lieux où il était requis et enfin la parution dans la presse à deux reprises, dans deux journaux a été réalisée ;
- L'enquête publique qui a été conduite pendant 16 jours consécutifs, du lundi 22 mai 2023 au mardi 6 juin 2023, inclus a bien rempli son rôle d'informer la population et de permettre à celle-ci d'exprimer ses éventuelles observations ;
- La suppression du passage à niveau PN207 de Tonnay-Charente s'inscrit dans la politique nationale de prévention et de sécurisation aux abords des passages à niveaux ;
- Le passage à niveau PN 207 est provisoirement fermé pour raisons de sécurité ;
- Tous les avis exprimés y compris celui du conseil municipal sont opposés à la fermeture définitive du PN 207, ces avis négatifs sont argumentés ;
- la déviation proposée suite à la suppression ne paraît pas sécurisable pour les piétons,
- la fermeture définitive ôterait le seul cheminement exclusivement piéton vers les quais et une issue d'évacuation de ceux-ci en cas d'inondations ;
- Le projet présenté par SNCF Réseau s'appuie sur des comptages de 2019 alors que le contexte général a évolué, la crise sanitaire et la crise énergétique ont contribué à une utilisation accrue des modes doux et des transports ferroviaires ; l'étude pourrait être actualisée ;
- le projet mérite d'être approfondi pour trouver un compromis avec la commune ;

Après analyse des différentes composantes du dossier, des observations exprimées au cours de l'enquête publique, suite à la visite des lieux, et après que je me sois forgée une opinion personnelle prenant en compte les éléments de l'enquête en ma possession,

j'émet un **AVIS DEFAVORABLE** à la demande de suppression définitive du passage à niveau n°207 sur la commune de Tonnay-Charente

A BREUIL MAGNE, le 28 juin 2023

Le Commissaire Enquêteur

Christine YON

